

2011/3566 - Clos Layat - Aménagement d'un parc de loisirs à Lyon 8e - Opération n° 08258009, programme 00012 - Vote de l'opération études et affectation d'une partie de l'A.P. n° 2009-1, programme 00012, pour un montant de 350 000 euros TTC - Election des membres du jury de concours de maîtrise d'oeuvre. (Direction des Espaces Verts) (BMO du 20/06/2011, p. 1349)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Il vous est soumis un projet d'aménagement d'un parc de loisirs : le Clos Layat à Lyon 8^e.

La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie de concours restreint, nous devons constituer un jury et élire les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Ce jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

La répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Le scrutin est effectué à bulletin secret.

Les listes ci-après ont été déposées :

Liste A présentée par les Groupes de la Majorité :

Christian Coulon, Thierry Braillard, Nicole Gay, Pascale Bonniel-Chalier, Marie-Françoise Deharo, Richard Brumm, Thomas Rudigoz, Thérèse Rabatel, Bruno Lebuhotel, Louis Lévêque.

Liste B présentée par les Groupes Ensemble pour Lyon et Centristes et Démocrates pour Lyon :

Christophe Geourjon, Michel Havard, Nora Berra, Blandine Reynaud, Pierre Delacroix, Patrick Huguet, Inès de Lavernée, Bernadette Bertrix-Veza, Dominique Nachury, Laurence Balas.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Huissiers, faites circuler les urnes.

1^{er} Tour de scrutin

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 68

Bulletins blancs	6
Bulletin nul	0
Nombre de suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32

Ont obtenu :

Liste A : 47 voix soit 4 sièges

Liste B : 15 voix soit 1 siège

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste auquel il a été procédé, les Conseillers municipaux suivants sont élus pour siéger au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre du Clos Layat – aménagement d'un parc de loisirs à Lyon 8^e :

Titulaires : Christian Coulon - Thierry Braillard - Nicole Gay -
Pascale Bonniel-Chalier - Christophe Geourjon

Suppléants : Marie-Françoise Deharo - Richard Brumm -
Thomas Rudigoz - Thérèse Rabatel - Michel Havard

(Adopté.)